

# Loi Chevènement du 12 juillet 1999

## *1. Aspects institutionnels*

### *1.1. Contexte*

### *1.2 Les différentes structures et leurs compétences*

### *1.3 Les mécanismes de transformation et de création d'un EPCI*

# Vers une nouvelle intercommunalité

## ■ Fait suite à la loi ATR (6/2/1992)

## ■ Quelques constats fin des années 90

- ⇒ **multiplication** des structures intercommunales (*techniques*)
  - ◆ environ 8 000 structures exerçant une compétence en environnement (*eau, assainissement, déchets*)
- ⇒ **déséquilibre** du développement de l'intercommunalité au détriment des villes
- ⇒ la mutualisation des ressources via TPU restait **limitée**

## ■ Les objectifs poursuivis par la Loi

- ⇒ Passer d'une intercommunalité Technique => **Projet**
- ⇒ **Diminuer** le nombre de structures
- ⇒ Approfondir la **solidarité** financière
- ⇒ **Unifier** les règles de fonctionnement

# *1. Présentation des structures et leurs compétences*

*Les trois structures : communauté urbaine (CU), communauté d agglomération (CA), communauté de communes (CdC)*

*Zoom Eau et Assainissement*

*Zoom Déchets*

C Urbaine	C Agglo	C Communes
<p><b>Aménagement espace :</b> idem + PLU +PAE et secteurs aménagement</p>	<p><b>Aménagement espace</b> SCOT, création et réalisation ZAC d'IC, organisation transport urbains</p>	<p><b>Aménagement de l'espace</b></p>
<p><b>Développement économique d'IC</b> idem + éq. culturels, socio éducatifs, sportifs d'IC</p>	<p><b>Développement économique d'IC</b> - création, aménagement, gestion et entretien des ZA industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire - actions développement économique</p>	<p><b>Actions de développement économique d'IC</b> <i>Si TPU : ... dont aménagement, gestion et entretien des ZA industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire</i></p>
<p><b>Équilibre social de l'habitat d'IC</b> idem</p>	<p><b>Équilibre social de l'habitat d'IC</b> - PLH, politique logement - actions vers personnes défavorisées - amélioration du parc immobilier bâti</p>	
<p><b>Politique de la Ville d'IC</b> idem</p>	<p><b>Politique de la Ville d'IC</b> - développement urbain, développement local et insertion économique, prévention délinquance</p>	<p><b><u>1 parmi les 4 blocs :</u></b> - protection et mise en valeur de <b>l'environnement</b> - politique logement d'IC et du cadre de vie - création, aménagement et entretien de la voirie d'IC</p>
<p><b>Gestion services coll</b> - eau et assainissement -création-extension cimetières -abattoirs et MIN -SDIS</p>		<p>- construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'IC</p>
<p><b>Protection, mise valeur environnement et Politique cadre de vie</b> - déchets -pollution air, nuisances sonores</p>	<p><b><u>3 parmi les 5 blocs :</u></b> - voirie, parc stationnement d'IC - assainissement - eau - protection et mise en valeur <b>environnement</b> et cadre du vie - construction, gestion, entretien éq. culturels et sportifs d'IC</p>	<p><b>au choix</b> (par décision institutive ou lors modification des statuts)</p>

# Les compétences liées à l'environnement

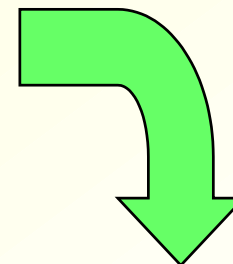
Type d'EPCI →

	CU	CA	CdC
<b>Taille</b> (hors contraintes sur la ville centre)	> 500 000 habitants	50 à 500 000 habitants	< 50 000 habitants
<b>Compétences</b> Développement économique Aménagement de l'espace et transports Habitat et logement Politique de la ville	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
<b>Eau</b> <b>Assainissement</b> <b>Environnement (dont déchets)</b>	Obligatoire	3 au choix	Facultatif
Equipements communautaires Voirie communautaire			

# Zoom : Eau et Assainissement

## Compétences obligatoires ou non ?

Type d'EPCI ↓	Nature de la compétence	
	Eau potable	Assainissement
<b>CU</b>	obligatoire	obligatoire
<b>CA</b>	optionnelle	optionnelle
<b>CdC</b>	facultative	facultative



Type d'EPCI ↓	La compétence assainissement recouvre <sup>1</sup> :	
	Collectif	Non Collectif
<b>CU</b>	créés - avant 1999 : OUI - après 1999 : OUI	créés - avant 1999 : OUI - après 1999 : au choix
<b>CA</b>	OUI	OUI
<b>CdC</b>	au choix	au choix

1 Selon une réponse ministérielle (JO Sénat 12/7/2001)

# Zoom : Déchets

## • Quelles compétences peuvent être transférées ?

Une commune peut transférer :

- ⇒ soit l'ensemble de la compétence (collecte + traitement)
- ⇒ soit une partie (mais pas la collecte seule)

Type d'EPCI ↓	Nature de la compétence		Le transfert
	Collecte	Traitement	
<b>CU</b>	obligatoire	obligatoire	doit porter sur l'ENSEMBLE
<b>CA</b>	optionnelle	optionnelle	peut porter sur TOUT ou PARTIE
<b>CdC</b>	facultative	facultative	peut porter sur TOUT ou PARTIE sauf CdC à DGF bonifiée où doit porter sur l'ensemble

# Zoom : Déchets

## • Qui institue et qui perçoit la TEOM / REOM ?

la collectivité :

⇒ COMPÉTENTE pour *"l'élimination des déchets des ménages"*  
(art L2224-13 du CGCT)

⇒ et qui assure au moins la COLLECTE (art1609 du CGI)

Type d'EPCI ↓	Qui réalise ?		Qui perçoit ?
	Collecte	Traitement	
<b>CU</b>	CU	CU	CU
<b>CA ou CdC</b> ayant opéré un transfert complet	CA	CA	CA
<b>CA ou CdC</b> ayant opéré un transfert partiel	commune	EPCI	Commune possibilité de reversement total ou partiel à l'EPCI
<b>EPCI a adhéré à un Syndicat Mixte</b>	Syndicat Mixte	Syndicat Mixte	EPCI en lieu et place du Syndicat Mixte



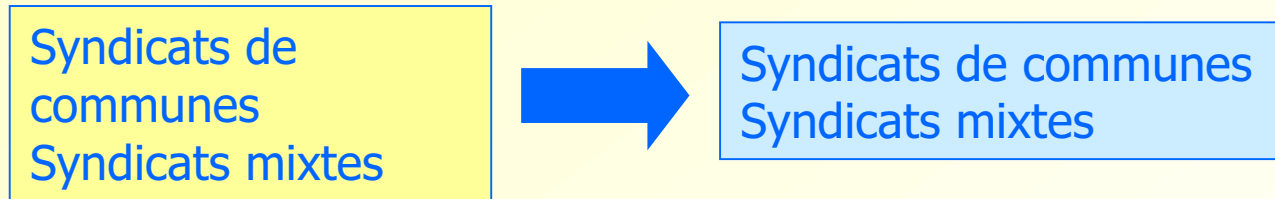
## *2. Les mécanismes de transformation et création d'un EPCI*

*Transformation d'un EPCI à fiscalité propre*

*Création d'un EPCI*

# Transformation vers un EPCI à fiscalité propre

## ➔ Non affectés par la Loi :



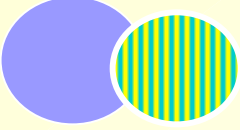
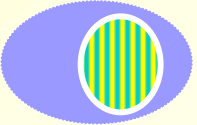


## ➔ Affectés par la Loi :



- *Sous réserve de remplir les conditions*
- *Délai du 1/1/2002 pour Districts*
- passé le délai : d'office CdC*

# Transformation : exemple d'impact sur un syndicat d'eau (SI)

	CU	CA	CdC
Périmètre identique 	Automatiquement, <u>pour toutes les compétences du SI</u> : La COMMUNAUTE <b>se substitue</b> au SI ⇒ SI est dissous		
SI inclus 	Pour <u>toutes les compétences reprises</u> : - La COMMUNAUTE <b>se substitue</b> au SI ( <i>retrait d'office des communes du SI qui deviennent membres de la Communauté</i> ) ⇒ SI est dissous si n'exerçait pas d'autres compétences	Pour les <u>compétences reprises par la CdC</u> : - <b>retrait</b> des communes du SI - <b>adhésion</b> à la CdC (2 procédures à mener)	
Chevauchement 	<u>Compétences obligatoires ou optionnelles reprises</u> : <b>retrait automatique</b> des communes du SI qui deviennent membres de la COMMUNAUTE  <u>Compétences facultatives reprises</u> : <b>représentation substitution</b> : la COMMUNAUTE remplace les communes et le SI devient mixte	<u>Pour les compétences reprises par la CdC</u> :  <b>représentation substitution</b>	
Inclusion dans le SI 	<u>Idem précédemment</u> + Possibilité que la COMMUNAUTE adhère au SI qui l'englobe	Au choix : <b>-représentation substitution</b> <b>-retrait</b> des communes et <b>adhésion</b> à la CdC	

Légende :  Syndicat  
 CA

# Création d'un EPCI

## *2 hypothèses*

### Initiative communale

- ⇒ Délibération d'au - 1 C Municipal demandant création d'un EPCI
- ⇒ Transmission au Préfet



- ⇒ **A. Préfectoral** fixant le projet de périmètre  
*(2 mois au plus à compter de la 1<sup>o</sup> délib)*

### Initiative préfectorale

- ⇒ Convocation de la **CDCI** par le Préfet sur un projet de périmètre d'EPCI



- ⇒ Avis de la **CDCI**  
*(2 mois au plus à compter de la 1<sup>o</sup> réunion)*



- ⇒ **A. Préfectoral** fixant le projet de périmètre



- ⇒ **Consultation des communes** incluses dans le projet de périmètre  
*(3 mois au plus à compter de la notification)*



- ⇒ **Arrêté Préfectoral de création**

# ***Abréviations...***

- Loi ATR : Loi d'Administration Territoriale de la République
- CU : Communauté Urbaine
- CA : Communauté d 'Agglomération
- CdC : Communauté de Communes
- CDCI : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- SI : Syndicat Intercommunal
- TEOM / REOM : Taxe/ Redevance d 'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TPU : Taxe Professionnelle Unique